

3D DIFFUSION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 34 avenue de Saint-Etienne
42600 MONTBRISON

990 951 352 RCS SAINT-ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,
A huit heures trente,

Les associés de la société 3D DIFFUSION se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien GALLEGO, Président,

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renonciation aux formalités de convocation prévues par les statuts,
- Démission par Monsieur Damien GALLEGO de son mandat de Président de la Société,
- Nomination de la société DG INVEST en qualité de Présidente de la société,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Refonte corrélative et pour mise à jour des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après que le Président ait indiqué les motifs du changement de Président et l'intérêt de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, il présente aux associés la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des dispositions statutaires, décide de renoncer aux formalités de convocation prescrites par les statuts et de se réunir sans délai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission par Monsieur Damien GALLEGO de ses fonctions de Président de la société, à compter de ce jour, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, la société DG INVEST (929 598 415 RCS LE PUY EN VELAY) dont le siège social est situé 292 route de Fonzal 43590 BEAUZAC.

Monsieur Damien GALLEGO, en qualité de Président de la société DG INVEST, déclare que cette dernière accepte les fonctions qui lui sont conférées et n'est atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La société DG INVEST exercera ses fonctions dans les conditions fixées par l'article 17 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président, décide :

- de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre,
- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 l'exercice en cours, qui aura ainsi une durée exceptionnelle de seize mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède et pour mise à jour, l'assemblée générale décide la refonte des statuts, dont elle a eu connaissance article par article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Damien GALLEGO

Pour la société FD INVEST
Monsieur Franck DEBAYLE

Pour la société DIAZ INVEST
Monsieur Davy DIAZ